

- 2 DEC. 2021



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil municipal du jeudi 25 novembre 2021

Compte-rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI (arrivé à 20h10), Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD (arrivé à 19h30), Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER, et Guillaume SAILLARD.

Absents excusés : Jean-Paul BERNASCONI (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA jusqu'à son arrivée), Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Cécile CHIQUET, Aline LACROIX (pouvoir à Annie AROURI), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE).

Absent : Néant

Antoine PULICE s'est porté volontaire et a été élu secrétaire de séance.

Marie-Françoise FAVRE, adjoint principal 1^{ère} classe, est présente.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du maire, le conseil accepte que soient examinés les trois sujets suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour, et relevant tous trois du domaine de l'urbanisme :

- Validation de l'emplacement de l'armoire de coupure ENEDIS et réitération de la constitution de servitude décidée lors du Conseil Municipal de septembre.
- Convention avec SOGEDO pour la réalisation des contrôles de conformité du raccordement des immeubles vendus au réseau d'assainissement collectif ;
- Approbation d'une division de parcelles en périphérie du Quartier du Crêt du Bief, et vente à M. et Mme TRIGUI ;

Le conseil accepte également l'ajout du compte-rendu d'une réunion sur le déploiement de la fibre optique.

COMPTABILITE - FINANCES

Le maire explique que les travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal et les travaux d'aménagement de la cuisine de la crèche étant réalisés, il y a lieu de les intégrer au titre des immobilisations.

En conséquence, le conseil approuve la décision modificative budgétaire dans les termes suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		25 900,00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement		25 900,00 €
D 21318 : Autres bâtiment publics (CTM)		20 400,00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics (Crèche)		5 500,00 €
Total D 040 : Opérations d'ordre entre section		25 900,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		25 900,00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement		25 900,00 €
R 722 : Immobilisations corporelles		25 900,00 €
Total R 042 : Opérations d'ordre entre section		25 900,00 €

PERSONNEL

Un agent ayant le grade d'Attaché, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2022. En conséquence, il convient de supprimer l'emploi administratif avec le grade d'Attaché au 1^{er} janvier 2022. Pour procéder à son remplacement, il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe au 6 décembre 2021.

Le volume hebdomadaire est de 35/35^{ème} avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du maire, en cas de nécessité de service.

Dans le cadre de la municipalisation de l'ALSH « Les Fariboles » et afin d'être en conformité avec la réalité du temps de travail de l'agent d'entretien dont les tâches ont augmenté en raison de la crise sanitaire (désinfection des locaux et du mobilier plusieurs fois par jour), il convient de passer le nombre d'heures de travail de l'emploi d'Adjoint Technique de 24 heures à 27 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022.

(Arrivée de M. Emmanuel MICHAUD à 19h30)

URBANISME / PATRIMOINE

Achat par l'Etablissement Public Foncier de l'immeuble 976 Route du Haut-Jura :

Le Maire explique aux conseillers que l'E.P.F. régional, auquel a adhéré la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, a vocation à acquérir, pour le compte des communes adhérentes, des biens immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité lorsqu'elle est prête à lancer son projet, moyennant frais de portage annuels correspondant à 1 % H.T. sur le prix global + les impôts et taxes durant les 4 premières années, 1,5 % H.T. si le portage est prolongé à 6, 8 ou 10 ans, puis 2 % H.T. jusqu'à 14 ans.

Il explique avoir rencontré M. Jean-Michel GOBERT, propriétaire de l'immeuble sis 976 Route du Haut-Jura, dans lequel était exploité le snack-bar « Jo' Bar ». M. GOBERT déclare être vendeur de la licence IV et du matériel et des meubles.

Il donne lecture d'une fiche conseil établie en 2018 par le CAUE du Jura, dont il résulte qu'en raison de sa situation dans le périmètre de rénovation des espaces publics du centre dans le cadre de l'AMI régional Bourgs-Centres, de son exposition face à l'église et le long de la RD 470, l'acquisition, voire la préemption de cet immeuble, sont vivement conseillées. Outre les locaux commerciaux, cet immeuble comprend un appartement de type 2 au premier étage, et deux studios au second étage.

La discussion est ouverte.

La réouverture de cet établissement est jugée stratégique pour l'activité du centre-bourg.

Le conseil décide, à l'unanimité :

- de confier à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (25000 BESANCON), l'acquisition de l'immeuble situé 976, route du Haut-Jura, cadastré section AS 970 lieudit « Au village » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, d'une contenance totale de 346 m², appartenant à M. Jean-Michel GOBERT. Le bien immobilier sera acquis moyennant le prix de 140.000 € (cent-quarante mille euros) par l'EPF ;
- la licence IV sera acquise par la commune au prix de 7 500 € (sept mille cinq cents euros) ;
- le matériel servant à l'exploitation sera acquis par la commune au prix de 7 500 € (sept mille cinq cents euros).

(Arrivée de M. Jean-Paul BERNASCONI à 20h10)

PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Convention Territoriale Globale avec la CAF

Le maire et Annie AROURI rappellent au Conseil que les communes ou les syndicats de communes assurant des services en faveur de la Petite Enfance (crèches / accueils de loisirs) bénéficient d'un soutien financier essentiel de la part de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de conventions Petite Enfance.

Après un travail de plusieurs mois avec les collectivités, un nouveau contrat appelé « Convention Territoriale Globale », qui se substituera aux présentes conventions, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 doit être signé.

L'objet de cette convention est de :

- identifier les besoins prioritaires sur la commune ;
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le conseil donne tous pouvoirs au maire et/ou à Annie AROURI pour signer la convention et représenter la commune à la cérémonie officielle de signature.

Fourniture des repas Crèche et Accueil de Loisirs :

Annie AROURI et Rachel TEIXEIRA font l'exposé suivant :

Les Fariboles devenant un service municipal à compter du 1^{er} janvier 2022, et la commune ayant fini par accéder aux demandes de la CAF quant à la fourniture gratuite des repas aux enfants de la crèche, il y a lieu de contractualiser une commande auprès d'un cuisinier professionnel.

Accompagnées des directrices des deux établissements, elles ont rencontré les responsables de la Cuisine Centrale de Lons-le-Saunier, et de la société Mille et Un Repas, cuisine de Morez, actuel fournisseur de l'Accueil de Loisirs Les Fariboles.

Elles présentent un comparatif des deux candidats :

Cuisine Centrale de Lons le saunier

Restaurant municipal de la ville de Lons le Saunier (en syndicat mixte).

6000 repas/ jour environ

Ecoles, crèches, entreprises, hôpitaux et restaurant municipal

Agrément de fabrication à J+5

Propose une convention de 1 an renouvelable (avec adhésion au syndicat)

Mille et Un Repas

Cuisine basée à Morez (9 salariés)

Prestataire des Fariboles depuis 2006.

Ecoles, crèches, entreprises et personnes âgées (via CCAS).

1500 repas/jour environ

Agrément de fabrication à J+3

Propose menu végétarien 1 fois/semaine (non obligatoire en crèche).

Possibilité « d'activité cuisine » avec les enfants (ALSH).

Contrat de 1 an renouvelable.

SYNTHESE FINANCIERE

	CUISINE CENTRALE	MILLE ET UN REPAS
ALSH	38 237,76 €	33 645,48 €
CRECHE	19 614,40 €	15 916,00 €
TOTAL	57 852,16 €	49 561,48 €

Les échanges avec Mille-Et-Un Repas ont été particulièrement positifs avec un chef d'entreprise réactif, alors que les représentantes de la commune se sont déplacées sur Lons-le-Saunier et que plusieurs rappels ont été nécessaires pour obtenir un projet de convention. Ils ont surtout démontré qu'en termes de qualité, et de la proportion de produits locaux ou issus des filières bio ou raisonnée, l'entreprise de Morez répondait aux attentes.

Au regard du moindre coût et des éléments qualitatifs, le conseil, décide à l'unanimité de contractualiser avec Mille-Et-Un Repas pour la fourniture des repas des deux structures et ce, pour une durée d'une année et autorise le maire à signer le contrat.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Convention avec la CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE concernant l'utilisation de photographies prises sur le territoire de la commune :

Laurent PLAUT explique qu'afin de disposer d'une banque de photos de l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes envisage de faire réaliser 20 photographies par commune (10 été et 10 hiver).

Ces clichés pourront être utilisés par la Communauté de Communes et les communes pour toute diffusion numérique, toute impression, et pour toutes actions avec des sites et structures partenaires, hors activité commerciale.

Chaque commune devra s'acquitter d'une somme de 150 € TTC pour l'acquisition et l'utilisation de ces 20 photos.

Le conseil autorise le maire à passer cette commande, et à signer la convention régissant les droits d'utilisation desdits clichés.

Parc Naturel Régional du Haut-Jura :

Le maire fait le compte-rendu d'une rencontre qu'il a eu avec Julien BARLET, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et Xavier BROQUET, éleveur de moutons exploitant les pâtures sèches de la Roche Lézan.

Le but était de vérifier l'intérêt de la zone pour l'éleveur qui n'a pas amené son troupeau cette année.

Xavier BROQUET a réaffirmé son intérêt pour le site en proposant, avec l'aval de Julien BARLET, un mode de pâturage un peu différent : le troupeau de 200 brebis sera accompagné de vaches Highland, Angus, ou Galloway et de 5 ânes.

Les mêmes intervenants viendront présenter le projet à une réunion du conseil municipal en début d'année.

POINTS AJOUTES - URBANISME

SERVITUDE DE CANALISATION ET ARMOIRE DE COUPURE, lieudit En Passet

Le maire rappelle que lors du conseil du 14 septembre dernier, il a été donné un accord de principe à une demande d'ENEDIS de mise à disposition d'un terrain de 15 m² à prendre dans la parcelle communale cadastrée AE 98, lieudit « En Passet », en vue d'y installer une armoire de coupure, et de consentir un droit de passage pour toutes canalisations électriques et d'un droit d'accès ;

L'emplacement proposé par ENEDIS avait donné lieu à discussion et Antoine PULICE, Jean-François MINY, et Agostinho DA SILVA devaient se rendre sur site et faire une proposition à ENEDIS visant à rendre l'emplacement de l'armoire et des canalisations le moins dommageable.

Une nouvelle proposition avait été envoyée à ENEDIS qui a retourné un plan mis à jour et une vue d'intégration de l'armoire.

Après validation des trois élus qualifiés, le conseil réitère sa décision de mise à disposition d'une surface de 15 m² et de constitution de servitude au profit d'ENEDIS.

Il donne pouvoir au maire pour signer la convention à laquelle sera annexé le nouveau plan.

PRESTATION DE SERVICES AVEC SOGEDO

Le maire rappelle que le conseil municipal avait rendu obligatoire un contrôle, préalable à chaque vente d'immeuble, de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Cette prestation avait été confiée à SOGEDO, agence de Saint-Laurent-En-Grandvaux, déjà prestataire du contrôle de la station d'épuration en vertu d'une délégation de service public.

La SOGEDO a informé la mairie de l'arrivée du terme de cette convention fixé au 17 décembre prochain.

Le montant de la prestation sera fixé à 135,50 € HT par contrôle, étant précisé qu'une clause d'indexation est prévue dans la convention, et que chaque propriétaire rembourse à la collectivité le montant facturé.

Le conseil donne pouvoir au maire pour signer un nouveau contrat de prestation de service pour une durée de cinq (5) années à compter du 17 décembre 2021.

DIVISION PARCELLAIRE – CRET DU BIEF

Le maire rappelle que la commune a acquis deux parcelles contiguës au Quartier du Crêt du Bief, dans sa partie supérieure, côté Sud.

Monsieur TRIGUI, propriétaire de la parcelle AT 282 dans le lotissement a demandé à se porter acquéreur d'une partie de ces parcelles, dans le prolongement de sa propriété.

Un document d'arpentage, opérant la division des deux parcelles communales AT 71 et 72 en six parcelles dans la continuité des lots du lotissement a été réalisé par le Cabinet Olivier COLIN & Associés, géomètre expert à CHAMPAGNOLE.

Le conseil approuve ce projet de division.

Il décide de vendre à M. et Mme TRIGUI les deux parcelles cadastrées AT 308 et 312 d'une surface totale de 8a 59ca au prix de 10 € le mètre carré soit un prix global de 8.590 €.

INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Jean-François MINY, qui a représenté la commune, fait le compte-rendu d'une réunion à destination des élus, qui s'est tenue dernièrement à NANCHEZ ;

La fibre optique a été présentée comme une infrastructure d'avenir qui permettra un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...). Le débit proposé aux usagers du réseau pourra atteindre jusqu'à 1 gigabit/seconde. Elle permet via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques.

Pour permettre ce déploiement, le Conseil Départemental du Jura a confié à la société Altitude Fibre 39, par délégation de service public, le soin de fibrer l'ensemble des communes jurassiennes, à l'horizon 2025.

Le délégataire est la société Prisme by Altitude Infra.

La connexion Très Haut Débit dans le Jura permettra un accompagnement et un développement accru dans des domaines aussi vastes et variés que l'industrie, l'agriculture, la solidarité, ou encore l'éducation.

Jean-François MINY explique les techniques et modalités d'installation.

La commune sera équipée en plusieurs tranches en commençant par le secteur de Lizon dès le 1^{er} semestre 2022, puis Ponthoux. Lavans centre et Pratz devraient être équipés en 2023 ; étant précisé que les entreprises et les bâtiments publics seront desservis en priorité. Les fournisseurs d'accès habituels offriront leurs services aux particuliers avec un délai de six mois supplémentaires.

C.R. DES COMMISSIONS

CCAS :

En l'absence d'Emilia BRULE, le maire fait un bref compte-rendu de la réunion du CCAS du 2 novembre dernier.

Outre l'organisation du repas des Anciens, le CCAS a validé l'augmentation, de 20 à 22 Euros, du montant de la participation des conjoints des personnes participant au Repas des Anciens.

COMMISSION CIVISME ET VIE ASSOCIATIVE :

Alain JEANNIER présente le compte-rendu de la commission du 16 novembre.

Une réflexion a été engagée sur la gestion des salles demandées par les associations pour leurs réunions et leurs besoins en stockage de matériel.

Le club de prévention n'étant plus efficient, les membres de la commission ont identifié le vide laissé par l'absence des animateurs sur le terrain. Ils se déclarent volontaires pour être sur le terrain, et rencontrer les jeunes.

Forum des associations :

Le forum des associations prévu en septembre 2021 n'a pas pu être organisé en raison de la situation sanitaire. En raison de la grande porosité entre les associations du Plateau, les membres de la commission considèrent qu'il serait préférable d'organiser un forum réunissant toutes les associations du Plateau en un même lieu comme le gymnase du Plateau. Alain JEANNIER se rapprochera de son homologue de COTEAUX DU LIZON ;

LAVANS DEMAIN

Rachel TEIXEIRA fait le compte-rendu de la réunion publique de LAVANS DEMAIN du 18 novembre qui a réuni une trentaine de personnes autour des urbaniste et architecte du bureau ABCD ;

Elle rappelle les deux axes structurant de ce projet :

1/ Chantier participatif pour faire vivre les espaces publics du centre pendant les travaux avec la création et la fabrication d'installations éphémères, et la mise en place d'un programme d'animations.

2/ Mise en place de cafés-chantiers pour suivre l'avancée des travaux et poser des questions aux professionnels présents.

Quatre groupes ont été constitués aux termes des thématiques suivantes :

- conception de la structure buvette
- conception du mobilier & accessoires
- décoration
- programmation & communication

La première phase consistera à mettre au point et construire 5 modules mobiles de 3 x 3, transportables et réutilisables dans le temps.

La mairie fait appel à toutes les bonnes volontés intéressées par ce projet, en précisant qu'il n'y a pas besoin d'être bricoleur pour s'intégrer à ces groupes de travail, compte-tenu de la diversité des actions projetées.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES ANCIENS

Compte-tenu de l'évolution sanitaire et de la teneur de la conférence de ce matin avec M. le Préfet, le conseil décide d'annuler le Repas des Anciens du 12 décembre.

Des bons d'achat « Achetez A... » dans les commerces et restaurants locaux seront envoyés aux personnes qui avaient répondu à l'invitation.

PROPOSITION DE VISITE DU PALAIS BOURBON :

La députée Marie-Christine DALLOZ propose une visite du Palais Bourbon le mercredi 19 janvier 2022 aux membres du Conseil.

L'organisation du voyage fera l'objet d'informations ultérieures.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 16 décembre 2021.

La séance est levée à 23h05.

Philippe RASSOT, maire

Antoine PULICE, secrétaire de séance